



CAP Maçon

Métiers accessibles

Le titulaire du CAP « Maçon » exerce son activité dans les petites ou moyennes entreprises qui travaillent dans le secteur du bâtiment et des travaux publics.



Poursuite d'études

Le titulaire du CAP peut également poursuivre ses études en cas de bon dossier scolaire par un bac pro (2 ans sous réserve de places disponibles), par un autre CAP (en 1 an) ou un brevet professionnel (2 ans). Par exemple:

- Bac pro Travaux publics ;
- Bac pro technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros oeuvre ;
- Bac pro interventions sur le patrimoine bâti option A maçonnerie
- BP maçon

Liens utiles

[Fiche Onisep CAP
Maçon](#)

[Fiche métier maçon](#)



Fiche réalisée par le Centre d'Information et d'Orientation de Saint Jean de Maurienne

Présentation du CAP

Le titulaire du CAP « Maçon » est un ouvrier professionnel qui travaille dans le bâtiment sur des tout type d'ouvrages neufs ou en rénovation. Il réalise des éléments porteurs à partir de composants (blocs, pierres, linteaux, poutrelles, etc.) et de colles, mortiers ou bétons. Il réalise également des enduits, des chapes et des ouvrages en béton armé.

Durant les deux années du CAP, l'élève effectue 14 semaines de stage afin de mettre en application les connaissances acquises et de développer de nouvelles compétences. En première année, les stages sont rémunérés 50 euros par semaine et 75 euros par semaine en deuxième année.



Enseignements professionnels

En plus des enseignements généraux (français, histoire-géographie, enseignement moral et civique, mathématiques, physique-chimie, EPS, langue vivante), le CAP présente des enseignements professionnels:

- **Communication et préparation** : comprendre un dossier technique, préparer les matériaux et le matériel
- **Réalisation et contrôle d'ouvrages courants** : monter et démonter un échafaudage, tracer des ouvrages, mettre en place un coffrage et des armatures, fabriquer et couler du béton, réaliser de la maçonnerie de petits éléments, réaliser des finitions, contrôler le travail exécuté
- **Réalisation de travaux spécifiques** : intervenir à proximité de réseaux, mettre en place et démonter un étalement, réaliser des terrassements et des réseaux complémentaires, intervenir sur le bâti existant, poser des ouvrages préfabriqués (linteaux, poutres, etc.)

Où se former en Savoie

- La Ravoire, lycée professionnel le Nivolet
- *Saint Alban Laysse, CFA Bâtiment (apprentissage)*